



GUIDE de ressources sur la conservation

en *forêt privée*

au Bas-Saint-Laurent

Rédaction et réalisation : Patrick Morin

Supervision : Luce Balthazar

Mise en page : Marie-Eve Lagacé

Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
88, rue St-Germain Ouest, bureau 104, Rimouski (Qc) G5L 4B5
418-721-5711 | crebsl@globetrotter.net | www.crebsl.com



Remerciements

Ce guide a été élaboré dans le cadre d'une démarche de concertation en visant à élaborer la *Stratégie de conservation 2015-2020 pour la forêt privée du Bas-Saint-Laurent : une approche concertée*. Plusieurs des idées et commentaires formulés durant les rencontres de concertation ont fait leur chemin jusqu'à ce guide.

C'est pourquoi nous remercions les organismes suivants pour leur participation : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du BSL, Comité ZIP Sud-de-l'Estuaire, Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, Fédération des organismes de gestion en commun, Ministère de la forêt, de la faune et des parcs, MRC de la Mitis, MRC de Rivière-du-Loup, MRC de Rivière-du-Loup, MRC de Témiscouata, OBV de Kamouraska - l'Islet et Rivière-du-Loup, OBV du Fleuve St-Jean, OBV du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, OBV Matapédia-Restigouche, Syndicat des producteurs forestiers du BSL.

Ce projet a été rendu possible grâce à l'étroite collaboration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du BSL à toutes les étapes de réalisation. Nous remercions particulièrement Sébastien Nadeau pour ses commentaires sur une version précédente du guide.

Le financement du projet provient du *Programme de développement régional et forestier* du Ministère de la forêt, de la faune des parcs dans le cadre de l'*Appel de projets régionaux pour la mise en œuvre du PRDIRT*, coordonné par la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent.

Citation recommandée :

Morin, P. et L. Balthazar. 2015. Guide de ressources sur les options de conservation en forêt privée au Bas-Saint-Laurent. Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent. Rimouski, Qc. 16 pp.

La biodiversité au Bas-Saint-Laurent

Le territoire du Bas-Saint-Laurent est de propriété privée et publique en parts presque égales. La forêt régionale, quant à elle, est à environ 60 % publique et 40 % privée. Cette forêt a un long historique d'aménagement et d'occupation dynamique, de sorte qu'elle est qualifiée de forêt habitée. Les [connaissances scientifiques sur cette forêt habitée](#) nous ont appris qu'elle s'est modifiée par rapport à la forêt naturelle. C'est pourquoi nous devons œuvrer d'une part à **réduire cet écart avec la forêt naturelle** via [l'aménagement écosystémique](#) avec nos [cibles régionales](#), et d'autre part avec des actions concrètes de **protection de la biodiversité**.

La foresterie est une source de fierté régionale, et le Bas-Saint-Laurent a souvent cherché à se positionner comme leader de développement durable à cet effet. Plusieurs efforts ont ainsi été investis à se doter de plusieurs plans ou stratégies tels que le [Plan de protection et de mise en valeur \(PPMV\) des forêts privées](#), les plans directeurs de l'eau des [organismes de bassins versants](#), les [schémas d'aménagement](#) des [MRC](#), le [Plan de développement régional 2013-2018](#), le [Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire](#). De plus, la Fédération des organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent détient une [certification FSC](#) de l'aménagement forestier en territoire privée.



Ce guide ne vise pas à contraindre l'aménagement forestier ou la liberté de choix des propriétaires, telle l'image de la **cloche de verre** qui est souvent associée à la conservation. Au contraire! Il est bien adapté au contexte de forêt privée et élaborée en concertation avec plusieurs partenaires. Le caractère **volontaire** des options de conservation qui y sont proposées est fondamental.

déjà l'objet d'une proposition régionale (figure 1). Cependant, il a souvent été mentionné durant cette démarche que **la forêt privée devait faire sa part**.

En termes de protection de la biodiversité, de grands efforts ont été mis ces dernières années à choisir des [territoires d'intérêt](#) pour la création de noyaux de conservation en forêt publique, de sorte que l'**épine dorsale** du réseau d'aires protégées en construction au Bas-Saint-Laurent fait

Agriculture, tenure et aires protégées Bas-Saint-Laurent



CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT DU
BAS-SAINT-LAURENT

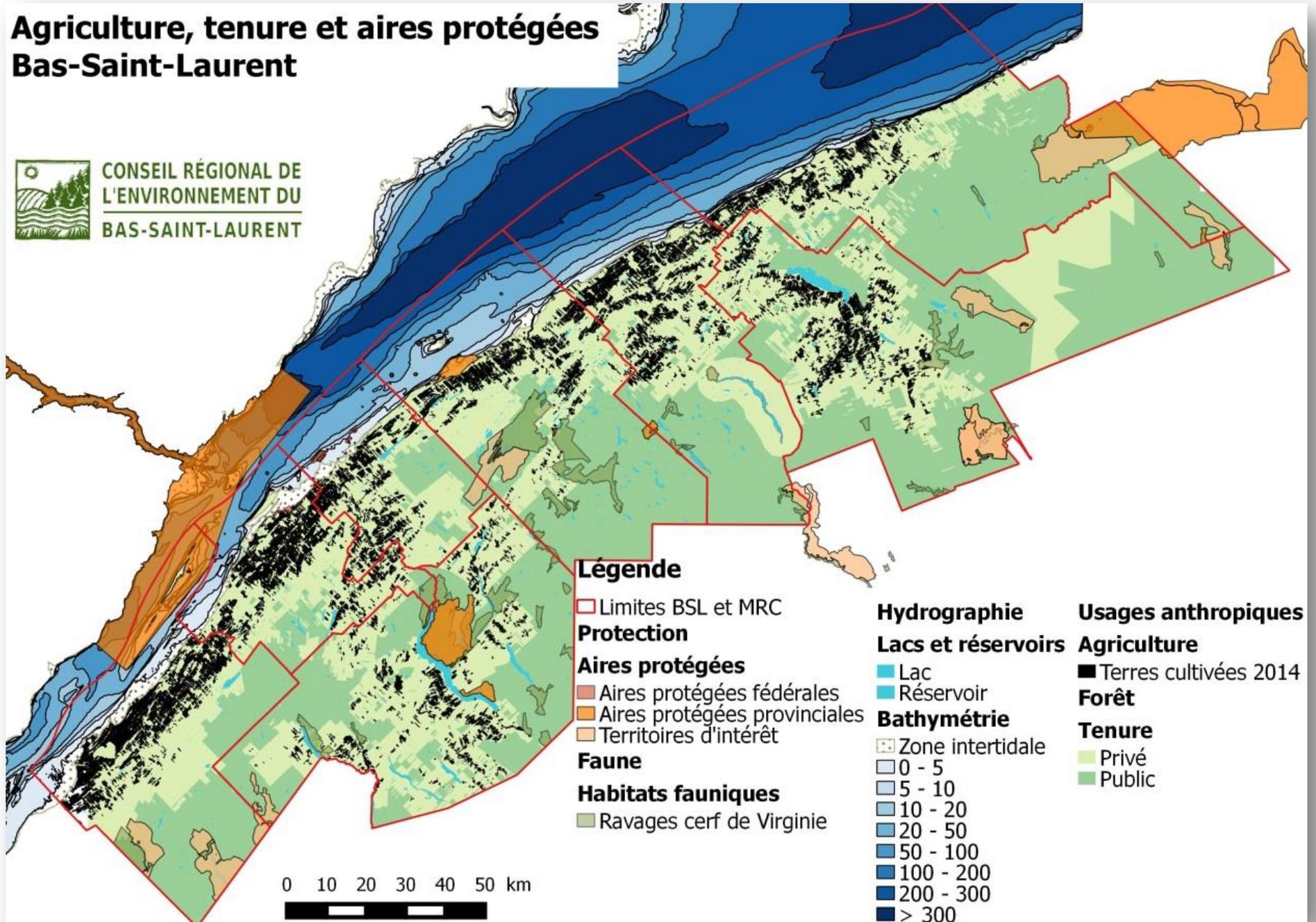
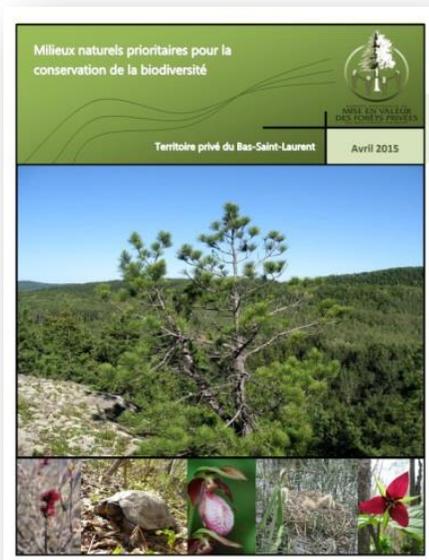


Figure 1: Carte du Bas-Saint-Laurent montrant les terres agricoles cultivées, la forêt privée et publique ainsi que les aires protégées existantes et territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées.

Une démarche concertée, adaptée à la forêt privée :

Dans un esprit de concertation, plusieurs organismes ont participé à une démarche initiée par le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent et l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent qui vise à doter la région d'outils concrets pour la protection de la biodiversité. La Stratégie de conservation 2015-2020 pour la forêt privée du Bas-Saint-

Laurent vise à structurer et à coordonner les actions des intervenants de forêt privée dans le domaine de la conservation.



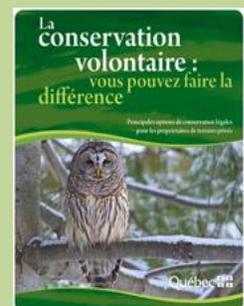
Afin de connaître les endroits où qui ont le plus grand intérêt pour la biodiversité les Milieux naturels prioritaires pour la conservation de la biodiversité : territoire privé du Bas-Saint-Laurent ont été identifiés.

Ainsi outillés, les intervenants de la région pourront mieux épauler les propriétaires privés dans leurs démarches.

Comment contribuer?

Il est possible pour tout propriétaire terrien de contribuer aux efforts régionaux. Ce guide vise justement à servir de premier outil dans une démarche de **conservation volontaire** (voir encadré) pour comprendre les options et obtenir des ressources (documentation détaillée, coordonnées des spécialistes, etc.).

« La conservation volontaire est la possibilité, pour un propriétaire comme vous, de prendre l'initiative de la conservation et de la mise en valeur des attraits naturels qui se trouvent sur sa propriété. »
(MDDEFP 2014)



Les propriétaires qui choisissent de passer à l'action gagneront, en plus de la fierté de léguer un patrimoine naturel aux générations futures, des avantages directs tel que des bandes riveraines qui limitent l'érosion et la présence de faune déprédatrice, ou des services écologiques comme la régulation des crues. De plus, selon l'option de conservation qui est retenue, des incitatifs financiers et fiscaux qui sont présentés dans le présent document, peuvent aider le propriétaire.

Description du guide

Le présent guide se veut un outil, adapté au Bas-Saint-Laurent, pour aider les propriétaires à trouver les ressources qui peuvent leur venir en aide dans leurs démarches de conservation. En effet, beaucoup d'informations existent sur la conservation en territoire privé, originant de plusieurs sources différentes et couvrant des aspects différents. Il n'est donc pas facile de s'y repérer afin d'avoir une vue d'ensemble des options de conservation possibles et des ressources existantes qui peuvent être utiles durant les démarches.

Ce guide présente donc un croisement de toutes les sources d'informations trouvées, présentées sous une forme originale. Il ne contient cependant pas tous les éléments, il y réfère. C'est pourquoi il est fortement recommandé de consulter les documents proposés afin de d'obtenir une information complète sur les options de conservation ou incitatifs reliés.

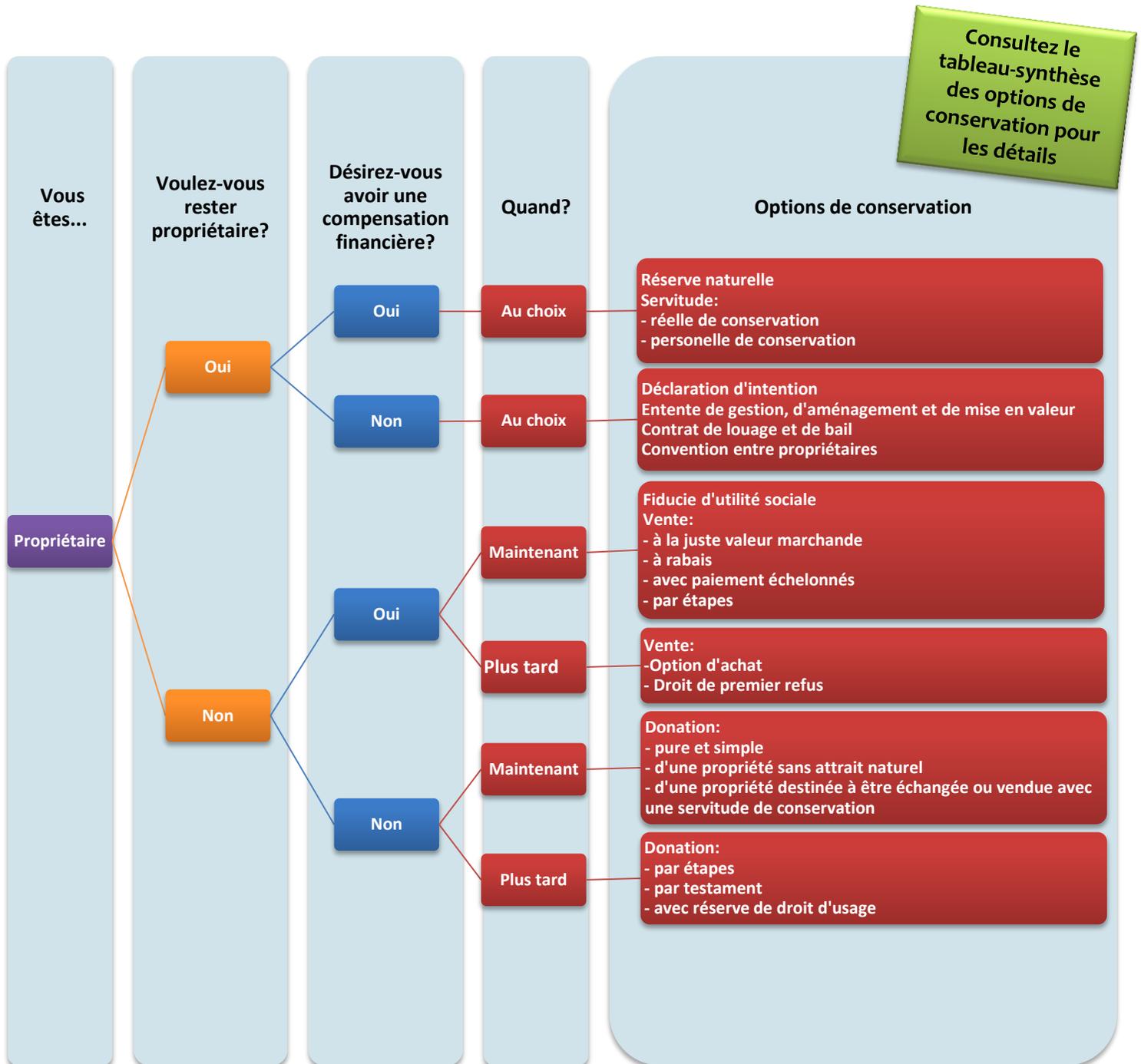
De plus, le guide ne doit pas être considéré comme exhaustif mais comme évolutif. À ce titre, il peut évoluer dans le temps pour répondre à des changements législatifs, l'avènement de nouveaux outils de conservation, ou suite à des commentaires émis par les utilisateurs.

Comment utiliser ce guide :



Le guide contient plusieurs [hyperliens](#) qui vous aideront à naviguer dans le document et vers des sources externes d'information complémentaire.

Exemple d'une démarche de sélection d'une option de conservation¹



¹ Ce schéma est une adaptation et une mise à jour de: Longtin, B. 1996. Options de conservation : guide du propriétaire, Centre québécois de l'environnement, Montréal, 100 pages.

Tableau-synthèse des options de conservation

La toute première démarche qu'un propriétaire devrait faire est de rencontrer un spécialiste de la conservation, qui peuvent être rejoints par les organismes œuvrant dans le domaine de la conservation dans la région (voir la colonne *Qui contacter?*). Ces derniers sont familiers avec les démarches de conservation volontaire et peuvent aider le propriétaire tout au long de son parcours.

De plus, ils pourront vous référer à des professionnels habilités à vous répondre selon leur champ de compétence, notamment financier (ex : comptable, fiscaliste, planificateur financier) et juridique (ex : notaire, avocat).

Ces démarches préalables peuvent permettre de mieux anticiper et résoudre les obstacles qui peuvent potentiellement nuire à la démarche de conservation.

Le tableau ci-dessous a été élaboré en croisant des informations de plusieurs sources (Gratton et al. 2011; Girard et Desjardins 2013; Girard 2014; MDDEFP 2014; Corridor Appalachien 2014; Girard 2012; Longtin 1996; Tremblay et Gariépy 2004) puis en sélectionnant un nombre limité de caractéristiques pour chaque option présentée. Il y a donc une grande quantité d'information supplémentaire sur chaque option dans ces ouvrages ([voir la section références](#)).

Option	Description ²	Incitatifs	Qui contacter?	Exemples au BSL	Information complémentaire
Réserve naturelle en milieu privé	Reconnaissance législative d'une propriété privée, qui résulte d'une entente, conclue entre le propriétaire et le ministre de l'Environnement ou entre le propriétaire, un organisme de conservation et entériné par le ministre de l'Environnement, où le propriétaire renonce volontairement à certains usages de sa propriété afin de protéger les attraits naturels qui s'y trouvent.	<p>Exemption de taxes foncières (MDDELCC)</p> <p>Incitatifs à la conservation (RMN)</p> <p>Programme d'aide FFQ</p>	<p>MDDELCC</p> <p>Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent</p> <p>Conseiller forestier</p> <p>Conservation de la Nature</p> <p>Société Provencher</p> <p>Société Duvetnor</p> <p>Canards illimités</p>	<p>Réserve naturelle (RN) de la Grosse-Montagne</p> <p>RN de la Neigette</p> <p>RN de l'Île-aux-Basques-et-des-Razades</p> <p>RN de l'Île-aux-Pommes</p>	<p>Nature-Action Fiche descriptive de la réserve naturelle</p> <p>Site internet du MDDELCC</p> <p>Les réserves naturelles : comment protéger les attraits naturels de votre propriété (MDDELCC)</p> <p>Brochure conservation volontaire (MDDELCC)</p> <p>Volontaire pour la conservation ! (Guide SODAQ et CQDE)</p>

² Tiré de (Tremblay et Gariépy 2004; Girard et Desjardins 2013)
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent

Option	Description ²	Incitatifs	Qui contacter?	Exemples au BSL	Information complémentaire
Servitude réelle ou personnelle de conservation	Entente entre un propriétaire et un organisme de conservation par laquelle le propriétaire renonce à faire sur son terrain des activités nuisibles ou dommageables pour l'environnement afin d'assurer la protection des attraits naturels qui s'y trouvent.	<p>Programme des dons écologiques (EC)</p> <p>Dons écologiques – Visa Fiscal (MDDELCC)</p> <p>Incitatifs à la conservation (RMN)</p>	<p>Conservation de la Nature</p> <p>Société Provencher</p> <p>Société Duvetnor</p> <p>Canards illimités</p>	À venir	<p>Nature-Action Fiche descriptive de la servitude de conservation</p> <p>Brochure conservation volontaire (MDDELCC)</p> <p>Volontaire pour la conservation ! (Guide SODAQ et CQDE)</p>
Servitude de non-développement et servitude de conservation forestière	Calquée sur la servitude de conservation. Engagement à ne pas développer (conserver la vocation forestière).	<p>Programme des dons écologiques (EC)</p> <p>Dons écologiques – Visa Fiscal (MDDELCC)</p> <p>Incitatifs à la conservation (RMN)</p>	<p>Conservation de la Nature</p>	<p>Première servitude de conservation forestière au Québec, Bois Champigny (Estrie)</p>	<p>Girard 2014. Rapport de recherche juridique</p> <p>Conservation et foresterie : Contribuer au maintien des forêts privées du Québec méridional. Corridor appalachien.</p>
Déclaration d'intention	Engagement moral d'un propriétaire, qui repose sur son honneur, par lequel il manifeste le souhait de conserver les attraits naturels de sa propriété.	Aucun	<p>Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent</p> <p>Conseiller forestier</p> <p>Conservation de la Nature</p> <p>Société Provencher</p> <p>Société Duvetnor</p> <p>Canards illimités</p>	<p>Plus de 550 déclarations d'intentions signées par des propriétaires forestiers du BSL avec l'ARMVFPBSL pour une superficie de plus de 3300 ha de milieux sensibles depuis l'an 2000.</p>	<p>Volontaire pour la conservation ! (Guide SODAQ et CQDE)</p>

Option	Description ²	Incitatifs	Qui contacter?	Exemples au BSL	Information complémentaire
Entente de gestion, d'aménagement et de mise en valeur	Contrat par lequel un propriétaire et un organisme de conservation s'engagent à assurer la gestion, l'aménagement ou la mise en valeur des attraits naturels d'une propriété.	Financement des plans d'aménagement forestier et de travaux sylvicoles	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent Conseiller forestier	Le plan d'aménagement forestier est le pendant forestier de ce type d'entente. Avec près de 1450 plans par année, le BSL est la région du QC qui est la plus active en la matière.	Volontaire pour la conservation ! (Guide SODAQ et CQDE) Nature-Action Plan d'aménagement multiressources avec options de conservation
Contrat de louage ou bail	La terre est louée à un organisme de conservation pendant un nombre déterminé d'années, sous réserve de restrictions quant à son utilisation. Permet de protéger les caractéristiques de conservation de la propriété.	Compensation financière ou en nature obligatoire (loyer)	Conservation de la Nature Société Provencher Société Duvetnor Canards illimités	À venir	Girard 2014. Rapport de recherche juridique,
Convention entre propriétaires	Entente conclue entre des propriétaires qui s'entendent entre eux sur un mode de protection et de conservation des attraits naturels qu'ils partagent sur leurs propriétés. Ce type d'entente peut prendre différentes formes	Dépend de l'option de conservation retenue	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent Conseiller forestier Conservation de la Nature Société Provencher Société Duvetnor Canards illimités	À venir	Volontaire pour la conservation ! (Guide SODAQ et CQDE)

Option	Description ²	Incitatifs	Qui contacter?	Exemples au BSL	Information complémentaire
Fiducie d'utilité Sociale	Cet outil permet d'affecter une masse de biens à une fin spécifique, par exemple la conservation perpétuelle de caractéristiques patrimoniales. La fiducie est simple à créer, offre la possibilité d'imposer un cadre de gestion très précis, et permet une protection perpétuelle des biens constituant le patrimoine fiduciaire.	Il est possible de faire fructifier le patrimoine et d'en tirer des revenus et affecter ces revenus à la gestion du patrimoine. Voir (Girard, 2014)	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent Conseiller forestier Conservation de la Nature Société Provencher Société Duvetnor Canards illimités	Fiducie d'utilité sociale du Domaine Saint-Bernard (Mont-Tremblant) Fiducie Écosystèmes Lanaudière	La fiducie d'utilité sociale appliquée à la conservation de caractéristiques patrimoniales par l'intendance privée La fiducie d'utilité sociale - Un outil pour protéger les milieux naturels (article du Devoir) Girard 2014. Rapport de recherche juridique,
Vente	Transfert, en échange d'une somme d'argent, d'un terrain du propriétaire à un organisme de conservation qui en protégera les caractéristiques naturelles.	Profit de la vente	Conservation de la Nature Société Provencher Société Duvetnor Canards illimités	Réserve de biodiversité projetée de l'île aux-Lièvres RN de la Rivière-Fouquette	Brochure conservation volontaire (MDDELCC) Volontaire pour la conservation ! (Guide SODAQ et CQDE)
Donation	Transfert d'un terrain, d'une servitude ou de tout autre droit réel, sans aucune contrepartie pour le propriétaire, à un organisme bénéficiaire (organisme de bienfaisance dédié à la conservation, municipalité, gouvernements provincial et fédéral) qui en protégera les caractéristiques naturelles	Programme des dons écologiques (EC) Dons écologiques – Visa Fiscal (MDDELCC)	Conservation de la Nature Société Provencher Société Duvetnor Canards illimités	L'archipel Les Pèlerins Les îles du Pot à l'Eau-de-vie L'île Dumais	Patrimoine vert Nature-Action Fiche descriptive de la donation d'une propriété Brochure conservation volontaire (MDDELCC) CNC Don de terre Volontaire pour la conservation ! (Guide SODAQ et CQDE)

Organismes à contacter

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (ARMVFPBSL)

570-L, rue St-Germain Est,
bureau 103
Rimouski (Québec) G5L 1G4
Téléphone : 418 721-0202
Courriel : agence.bsl@cgocable.ca
Services multiressources :
agencemultiressource@cgocable.ca

Canards Illimités

Bureau provincial de Québec
710 rue Bouvier, Bureau 260
Québec (Québec) G2J 1C2
Tél.: 418 623-1650
Sans frais : 1 800 565-1650
Courriel: ci_quebec@canards.ca
www.canards.ca/votre-province/quebec

Centre québécois du droit de l'environnement

454, avenue Laurier Est, Montréal
(Québec), H2J 1E7
(514) 272-2666 poste 26
Courriel : info@cqde.org
www.cqde.org/

Conseillers forestiers

- [Liste des conseillers forestiers
accrédités \(ARMVFPBSL\)](#)
- Outil [Je cherche un expert](#)
(Fédération de producteurs
forestiers du Québec)

Conservation de la nature Canada

55, av. du Mont-Royal Ouest,
bureau 1000
Montréal (Québec) H2T 2S6
Sans frais : 1 877 876-5444
quebec@conservationdelanature.ca
www.natureconservancy.ca/fr

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

212, avenue Belzile
Rimouski (Québec) G5L 3C3
Téléphone : 418 727-3511
Courriel : bas-saint-laurent@mddelcc.gouv.qc.ca

Société Duvetnor Ltée

Case postale 305, 200 rue Hayward
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y9
Téléphone : (418) 867-1660
Courriel : info@duvetnor.com
www.duvetnor.com

Société Provancher d'histoire naturelle du Canada

1400, route de l'Aéroport
Québec (Québec) G2G 1G6
Téléphone: (418) 554-8636
societe.provancher@gmail.com
www.provancher.qc.ca

Références

- Corridor Appalachien. 2014. « Tableau comparatif des principales options de conservation au Québec ». Consulté le décembre 12. http://www.corridorappalachien.ca/fran/docs_fran/options_conservation_FRA.pdf.
- Girard, Jean-François. 2014. « Les outils juridiques pour la protection et la mise en valeur de territoires sur l'île de Montréal: Les exemples concluants de protection de territoires biologiquement significatifs en milieu urbain. » Dufresne Hébert Comeau Avocats. http://credemontreal.qc.ca/wp-content/uploads/2014/03/Rapport_recherche_outils_juridiques_conservation1.pdf.
- . 2012. « La vraie nature de la servitude de conservation : analyse d'un outil juridique méconnu ». Y. Blais. Barreau du Québec. <http://edoctrine.caij.qc.ca/developpements-recents/352/368095136>.
- Girard, Jean-François, et Alexandre Desjardins. 2013. « Liste des outils de protection du territoire sur les terres non fédérales du Québec ». Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE).
- Gratton, Louise, Mélanie Lelièvre, Caroline Daguét, Marie-Josée Martel, Francine Hone, Olivier Pfister, et François Daudelin. 2011. « Conservation et foresterie : Contribuer au maintien des forêts privées du Québec méridional. Rapport du comité de réflexion sur la conciliation entre conservation et foresterie ». Corridor appalachien, Lac-Brome, Québec. http://www.rmnat.org/wp-content/uploads/2013/04/ACA_RapportConservationForesterie.pdf.
- Longtin, Benoit. 1996. *Options de conservation : guide du propriétaire*. Centre québécois de l'environnement.
- MDDEFP. 2014. « La conservation volontaire : vous pouvez faire la différence ». Gouvernement du Québec. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/brochure-conservation-volontaire.pdf>.
- Tremblay, Patrick, et Annie Gariépy. 2004. *Volontaire pour la conservation! - Guide de sensibilisation à la conservation volontaire des milieux naturels*. Société de l'arbre du Québec, Centre québécois du droit de l'environnement.

Liens externes

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées su BSL

- [Les étangs temporaires : Importants en permanence!](#)
- [Identification des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité: territoire privé du Bas-Saint-Laurent, mai 2013.](#)
- [Milieux naturels prioritaires pour la conservation de la biodiversité](#)

Fondation de la Faune

- [Programme d'aide « Initiatives Fauniques »](#)
- [Guides pratiques](#)
- [Liste des sites prioritaires](#)

Fédération des producteurs forestiers

- [Mes options de Conservation](#)

Nature-Action Québec (NAQ)

- [Options de conservation de votre milieu naturel](#)
- [Accompagnement pour la conservation en terres privées](#)
- [Plan d'aménagement multiressource avec options de conservation – PAMOC](#)

Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)

- [Plan directeur de l'eau](#)

Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (OBVFSJ)

- [Plan directeur de l'eau](#)

Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL)

- [Plan directeur de l'eau](#)

Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR)

- [Plan directeur de l'eau](#)
- [Aspects Lég'EAUx](#)

Réseau de milieux naturels protégés

- [Comment préserver les milieux naturels en terres privées? \(vidéo\)](#)
- [Répertoire de milieux naturels protégés par des intervenants non gouvernementaux](#)
- [Incitatifs à la conservation](#)
- [Volontaire pour la conservation : les options](#)
- [Guide de sensibilisation à la conservation volontaire des milieux naturels](#)

Conservation de la nature Canada (CNC)

- [Conservation des forêts](#)
- [La forêt mixte des Maritimes](#)

Centre Québécois du droit à l'environnement (CQDE)

- [La conservation volontaire des milieux naturels privés : Introduction aux options de conservation](#)

Observatoire global du St-Laurent

- [Répertoire des projets d'identification des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional](#)

Liste des acronymes

ARMVFPBSL	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent
BSL	Bas-Saint-Laurent
CQDE	Centre québécois du droit de l'environnement
CNC	Conservation de la nature Canada
CRE BSL	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
FFQ	Fondation de la faune du Québec
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalités régionales de comté
OBV	Organismes de bassins versants
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur (des forêts privées du BSL – voir AMVFPBSL)
RMN	Réseau de milieux naturels protégés
SODAQ	Société de l'Arbre du Québec

Crédits photos

Page couverture :	Lobélis de kalm (ARMVFPBSL) Chevalier solitaire (ARMVFPBSL) Calypso bulbeux (ARMVFPBSL) Populage des marais (ARMVFPBSL) Forêt (CRE BSL)
Page 4 :	Calypso bulbeux (ARMVFPBSL)
Dos :	Arnica à aigrettes brune (ARMVFPBSL)



**Conseil régional de l'environnement
du Bas-Saint-Laurent**

88, rue St-Germain Ouest, bureau 104
Rimouski (Qc) G5L 4B5

418-721-5711 | crebsl@globetrotter.net
www.crebsl.com

Avril 2015